

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ELECTRONIQUE MAJEUR (VALABLE 10 ANS)

FURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p align="center"><u>PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande) OU CERFA N° 12100*02 (le remplir et imprimer sans signer)</u> <u>https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne</u></p>		
<p>-Passeport valide ou périmé de moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDEC (liste disponible sur https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDEC/villes-adhérentes-à-la-dématérialisation)</p> <p>- Si né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française</p> <p>- Si nom d'époux : copie intégral de l'acte de mariage de moins de 3 mois (original) pas de livret de famille</p> <p>-Si divorce : autorisée à garder le nom d'époux : jugement ou attestation de l'ex-conjoint + copie de la pièce d'identité</p> <p>-1 justificatif de domicile de l'année en cours au nom du demandeur (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition)</p> <p>-Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom (téléphone portable, avis d'imposition), doit fournir : justificatif de domicile des parents ou de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.</p> <p>- Photo d'identité moins de 6 mois obligatoire (de préférence couleur et sans lunettes, visage et oreilles dégagés, expression neutre, rien dans les cheveux, bouche fermée, sans annotation au dos, surtout ramener la plaquette entière)</p>	<p>-Rapporter l'ancienne carte d'identité -Si carte périmée plus de 5 ans présenter un passeport valide ou fournir la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDEC</p> <p>- Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Si nom d'époux : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Si divorce autorisée à garder le nom d'époux : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Photo d'identité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>	<p>-Passeport valide ou périmé de moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDEC</p> <p>-Perte : déclaration à remplir en mairie le jour du rdv ou sur internet https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14011</p> <p>-Vol : déclaration à remplir au commissariat</p> <p>-Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Si nom d'époux : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Si divorce : autorisée à garder le nom d'époux : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>Timbre fiscale à 25 € : (achat sur internet ou tabac)</p> <p>-Photo d'identité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>
<p align="center"><u>POUR RAPPEL : PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)</u> <u>https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne</u></p>		